



Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
18 décembre 2008
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{ère} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 octobre 2008, à 10 heures

Président : M. Torrington (Vice-Président) (Guyana)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-54984 (F)

0854984

En l'absence de Mme Ogwu (Nigéria), M. Torrington (Guyana), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 54 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement

(A/63/71-E/2008/46 et A/63/85-E/2008/83; A/63/201, 205 et 207)

1. **M. Stelzer** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), présentant les rapports du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2006 (A/63/71-E/2008/46), sur l'évolution des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et les mesures tendant à promouvoir un financement adéquat, prévisible et croissant de l'aide au développement fournie par les Nations Unies (A/63/201) et sur les incidences de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement (A/63/207), dit, qu'à la conclusion de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/208 qui décrit les modalités de coopération pour le développement pour les trois prochaines années. Au cours des mois suivants, cependant, on a assisté à un certain nombre d'événements imprévus: tout d'abord, les crises énergétique et alimentaire, puis la crise financière actuelle.

2. La Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement a été une source d'optimisme: elle a montré que les États Membres et la société civile sont encore disposés à prendre de nouveaux engagements pour atteindre les OMD. Le récent Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement d'Accra a produit de nouveaux engagements en matière de réforme de la coopération pour le développement, comme l'indique l'accent qu'il a mis sur l'appropriation et la direction nationales, le développement des capacités et une plus grande responsabilité. Il espère que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre

du Consensus de Monterrey (Conférence d'examen de Doha) sera une occasion d'adopter des mesures décisives sur la mobilisation de fonds et l'adoption des changements systémiques nécessaires pour soutenir le développement. Le système des Nations Unies pour le développement, dans son ensemble, a besoin d'une amélioration des stratégies et de la coopération pour le développement. Le système aide actuellement les gouvernements à faire face à l'impact des crises actuelles et à ne pas perdre de vue les objectifs de développement à long terme.

3. Les deux premiers de ces rapports qu'il présente ont trait au financement du système des Nations Unies, qui est menacé dans l'environnement actuel. Le troisième concerne la nécessité d'assurer que les dispositions de l'examen triennal donne effectivement lieu à une gestion efficace des fonds et des programmes.

4. Les deux premiers rapports sont complémentaires: l'un regroupe les données financières sur les contributions et les dépenses pour 37 entités des Nations Unies tandis que l'autre fournit une analyse des facteurs qui ont déterminé l'évolution des contributions et présente des mesures visant à améliorer le financement de l'aide au développement fournie par le système. La valeur totale des contributions reçues par le système pour les activités opérationnelles s'est élevé en 2006 à 17,2 milliards de dollars. Bien que ce montant soit de 2 % inférieur, en termes réels, au montant des contributions reçues en 2005, il y a lieu de noter que cette dernière année était exceptionnelle car elle a été marquée par deux catastrophes humanitaires, le tsunami asiatique et le tremblement de terre de l'Asie du Sud. Pendant ce temps, les dépenses du système se sont élevées à 16,4 milliards de dollars pour les activités opérationnelles de 2006, ce qui représente une augmentation de 2,2 % en termes réels, par rapport à 2005.

5. Le rapport analyse les flux de dépenses par entité, par financement et par pays. Pour la première fois, il contient aussi une analyse détaillée du financement d'activités opérationnelles de développement par les institutions spécialisées. Le déséquilibre persistant entre les contributions de base et les autres contributions est une source de préoccupation: les premières ne représentaient en 2006 que 30 % des contributions totales. Un financement de base qui n'est pas affecté à un usage précis est essentiel à la capacité

du système de répondre de manière flexible aux priorités et aux besoins changeants des pays.

6. Le rapport présente aussi une stratégie pour élaborer un système complet, durable et cohérent de notification et de données financières pour les activités opérationnelles de développement et fournit des informations sur les progrès réalisés jusqu'ici et sur les activités prévues. Le Conseil économique et social, à sa session la plus récente, a encouragé le Secrétaire général à entreprendre ses travaux. Comme il est demandé au paragraphe 29 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a pris des mesures pratiques pour améliorer la quantité et la qualité du financement de l'aide au développement des Nations Unies. La convocation de la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement a démontré la détermination du Secrétaire général de mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires. De plus, à la veille de la Réunion au sommet du Groupe des Huit (G-8) qui a eu lieu à Hokkaido (Japon), le Secrétaire général a envoyé une lettre dans laquelle il a engagé les huit pays à intensifier leurs efforts pour augmenter l'aide publique au développement (APD). Il a prié, en outre, son Conseiller spécial pour un financement novateur du développement d'assumer la tâche additionnelle de mobiliser la volonté politique nécessaire en vue d'obtenir un financement accru et plus prévisible pour le système des Nations Unies.

7. À la lumière des résultats du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement d'Accra et de la Conférence d'examen de Doha, le Secrétaire général envisage le lancement d'une initiative multilatérale sur les pratiques à recommander aux donateurs. Cette initiative pourra servir de plateforme pour partager les meilleures pratiques de donateur, accroître la responsabilité mutuelle et fournir des directives aux donateurs sur la fourniture d'une aide multilatérale efficace. Le progrès de l'initiative pourra être réexaminé dans le cadre de la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social, notamment dans celui du Forum biennal pour la coopération en matière de développement. Il invite les États Membres à exprimer leurs vues.

8. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination s'est également efforcé de promouvoir la cohérence, la coordination, la simplification et l'harmonisation. Par le biais du Conseil, le Secrétaire général encouragerait les organes des Nations Unies à

passer d'un financement extrabudgétaire improvisé et fragmenté à un programme national complet de mobilisation des ressources. Pour réduire le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, on procède actuellement à la mise en place de systèmes communs, axés sur les résultats, de planification, de contrôle et de notification. Les cadres pluriannuels et les dispositions thématiques de financement se sont avérés efficace pour contrôler l'utilisation et la prévisibilité des ressources financières. Le Secrétaire général encouragerait aussi les organes des Nations Unies à adopter des procédures comme le barème indicatif des contributions volontaires qui est appliqué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou les négociations de reconstitution des ressources utilisées par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Les partenariats avec le secteur privé pourraient aussi à exercer un effet de levier sur les ressources existantes.

9. En général, le financement des activités de développement du système des Nations Unies doit être considéré comme une partie intégrante des efforts visant à maximiser le soutien aux pays en développement. Il doit y avoir une forte volonté politique de donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de soutenir les pays dans la réalisation de leurs engagements. Il compte sur la Commission pour continuer à donner une orientation de politique générale en vue de renforcer système de développement et de le doter d'une base financière solide.

10. Le troisième rapport qu'il présente (A/63/207) traite de la nécessité de garantir que les plans stratégiques respectent pleinement la direction donnée par les États Membres, notamment en ce qui concerne les quatre principaux fonds et programmes — le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) — qui représentent ensemble environ 60 % des dépenses effectuées au niveau des pays au titre des activités opérationnelles de développement. Le caractère triennal de l'examen complet signifie que les plans stratégiques quadriennaux des fonds et programmes ne peuvent pas bénéficier de l'orientation donnée dans le dernier examen, soit parce qu'ils sont établis

longtemps avant l'examen soit encore parce qu'ils sont déjà en cours d'application. L'adoption d'un cycle quadriennal pour l'examen complet offrirait un certain nombre d'avantages et permettrait, en outre, d'assurer une meilleure synchronisation avec le cycle de planification des fonds et programmes. Il offrirait, en particulier, un calendrier plus réaliste pour appliquer les mesures envisagées.

11. Le rapport identifie deux options quant à la date d'un passage éventuel à un cycle quadriennal. La première consisterait à procéder au prochain examen complet en 2010, comme prévu, puis à l'examen suivant en 2014. La seconde serait d'avoir le prochain examen en 2011. Le rapport analyse les incidences des deux options du point de vue des ajustements qui devront être apportés à la planification actuelle et aux cycles budgétaires biennaux des fonds et programmes.

12. **Mme Alberdi** (Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)), présentant le rapport sur les activités d'UNIFEM transmis par le Secrétaire général (A/63/205), dit que le Fonds reste axé sur le double mandat défini dans la résolution 39/125 de l'Assemblée générale qui est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était en 1984. Il accomplit son travail conformément à des plans quadriennaux approuvés par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP. Le rapport met l'accent sur le progrès réalisé vis-à-vis de chacun des objectifs contenus dans le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, y compris ceux qui ont trait aux partenariats et aux stratégies qu'UNIFEM emploie pour aider des pays à formuler et à appliquer les lois et politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, à renforcer la capacité institutionnelle d'allouer des ressources et d'établir les mécanismes de responsabilité pour garantir l'application, à promouvoir la capacité des défenseurs de l'égalité des sexes d'influencer la prise de décisions et la programmation en matière de développement et d'y participer, et à mettre fin aux pratiques et attitudes néfastes qui perpétuent l'inégalité des sexes dans le monde.

13. Le rapport se fonde sur les rapports précédents mais prend aussi en compte les engagements à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes contenus dans l'examen triennal complet, les débats sur le financement du développement et l'égalité des sexes menés par la Commission de la condition de la femme

à sa cinquante-septième session, le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social tenu en juin et juillet 2008 et le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement d'août et septembre. Il se base aussi sur les conclusions de la publication biennale d'UNIFEM intitulée *Progress of the World's Women 2008-09: Who Answers to Women?* Cette publication a été lancée juste avant la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour appeler l'attention sur les défis urgents ci-après : il y a quatre fois plus d'hommes que de femmes dans les organes législatifs du monde; plus de 60 % des travailleurs domestiques non payés du monde sont des femmes; en Afrique sub-saharienne, trois personnes sur cinq infectées par le VIH sont des femmes; et, dans certaines parties du monde, une femme sur 10 meurt de maladies liées à la grossesse, en dépit du fait qu'il existe des moyens peu coûteux et bien connus de prévenir la mortalité maternelle.

14. En 2008, l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes, présidée par UNIFEM et au sein de laquelle étaient représentées 17 entités onusiennes, a achevé ses travaux sur une première série d'essais sur le terrain d'indicateurs que les équipes de pays de l'ONU pourront utiliser. Ces indicateurs ont été distribués à tous les coordonnateurs résidents par l'Administrateur du PNUD qui a encouragé ces équipes à les utiliser comme points de référence pour mesurer les changements intervenus dans la situation en matière d'inégalité des sexes. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) contrôlera et soutiendra les équipes de pays dans leurs efforts visant à utiliser cet instrument — souvent en combinaison avec la méthodologie d'audit de l'égalité des sexes élaborée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) — et à entreprendre l'analyse des accomplissements et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leurs efforts visant à répondre à la demande nationale d'appui en matière d'égalité des sexes.

15. L'Équipe spéciale a aussi continué à analyser les rapports de gestion des coordonnateurs résidents pour suivre les changements qui se sont produits dans les types d'activités au niveau national que les équipes de pays soutiennent. Au cours des quatre dernières années, l'évolution générale a été positive. Le nombre d'initiatives communes concernant l'égalité de sexe a doublé depuis 2004; les initiatives visant à éliminer la

violence contre les femmes ont presque triplé; et l'appui au développement des capacités des mécanismes nationaux de protection des femmes a plus que quadruplé. Bien que le nombre de rapports de coordonnateurs résidents concernant des initiatives spécifiques ait augmenté, il subsiste cependant d'importantes lacunes. Il n'existe pas, par exemple, d'approche à l'échelle du système pour suivre les ressources que les organismes des Nations Unies investissent dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement ont donc été trop limités, surtout dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

16. Parmi les initiatives régionales, on peut citer la présidence continue, par le Fonds, du Groupe consultatif de l'Équipe de directeurs régionaux en Afrique australe et les travaux qu'il a effectués, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en coopération avec le FNUAP, pour s'adresser aux jeunes hommes et affronter le problème de la violence sexuelle contre les jeunes femmes. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, UNIFEM et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont réuni 23 bureaux régionaux au sein du Groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes du Mécanisme de coordination régionale pour examiner les menaces sexospécifiques à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région. Pour garantir que les mécanismes régionaux de coordination régionale intensifient leurs efforts à l'appui de l'égalité des sexes, UNIFEM travaille avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour appliquer leur cadre politique en matière d'égalité des sexes; avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) pour mettre au point des indicateurs normalisés pour une base de données régionale sur l'égalité des sexes; et avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour élaborer un instrument de protection des droits de l'homme tenant compte des sexospécificités dans le domaine de la migration.

17. Au niveau des pays, UNIFEM a renforcé ses partenariats avec les gouvernements, la société civile et les organismes multilatéraux pour le financement des activités de promotion de l'égalité des sexes. Ces partenariats sont essentiels pour amplifier la voix de

défenseurs de l'égalité des sexes dans les processus politiques. De plus, UNIFEM a mis l'accent sur le renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes; a réuni des fonctionnaires gouvernementaux et des défenseurs de l'égalité des sexes de toutes les régions à la veille du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu au Ghana au mois de septembre; et a forgé des partenariats et renforcé les capacités visant à intégrer dans les ministères clés une budgétisation favorisant l'égalité des sexes.

18. Les questions prioritaires dans la suite donnée au Forum de haut niveau comprennent la nécessité d'assurer qu'une budgétisation favorisant l'égalité des sexes fera partie intégrante de la réforme de gestion des finances publiques; d'obtenir l'accord des pays sur une série d'indicateurs visant à contrôler l'impact de l'aide et de la mobilisation des ressources nationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; d'incorporer ces indicateurs dans les systèmes officiels de suivi et d'évaluation; et d'adopter des mécanismes de financement novateurs pour aider les organisations de promotion de l'égalité des sexes à participer à la planification nationale pour le développement et la reconstruction. La Directrice exécutive exprime sa gratitude au Danemark, à l'Espagne et aux Pays-Bas pour les efforts qu'ils déploient dans ce domaine ainsi qu'aux gouvernements et aux donateurs du secteur privé qui ont contribué au quadruplement de la base de ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'impulsion donnée à l'égalité des sexes au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à la Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique doit être maintenue à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement. Pendant ce temps, les défenseurs de l'égalité des sexes doivent obtenir des engagements concrets pour accroître le soutien aux priorités relatives à l'égalité des sexes. Ces efforts sont particulièrement importants en raison de la crise financière actuelle.

19. La capacité du système des Nations Unies de réduire la fragmentation de ses activités et de travailler de manière coordonnée a fortement augmenté au cours des dernières années, ce qui permet aux pays d'accéder plus facilement à l'expertise et à l'aide techniques qui existe dans le système en matière d'égalité des

sexes et d'autonomisation des femmes. En 2007, UNIFEM a été partenaire dans plus de 50 initiatives interorganisations. Aujourd'hui, le débat concernant la manière de renforcer l'appui du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes est centré sur les ressources nécessaires pour soutenir le changement sur le terrain. La coordination et la cohérence sont un moyen et non une fin. Ils doivent donner lieu à un renforcement de l'efficacité de l'ONU au niveau des pays, ce qui permettrait à l'Organisation de fournir sur demande aux pays, un appui de haute qualité en vue d'accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

20. **M. Delacroix** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne; de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats ; de l'Albanie et du Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association; ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les deux options présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les incidences de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement (A/63/207) sont intéressantes. La synchronisation des cycles de planification stratégique avec l'examen complet et la mise en place d'un cycle quadriennal pour l'examen au lieu du cycle triennal permettraient aux organisations intéressées d'incorporer plus facilement les recommandations de l'examen dans leurs nouvelles stratégies, accroîtraient la cohérence du système des Nations Unies et donneraient la possibilité, à travers un bilan à mi-parcours, d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen triennal précédent. La synchronisation des cycles de planification du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM serait envisageable quelle que soit l'option retenue; celle des cycles de planification des fonds associés au PNUD, à savoir UNIFEM, le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) et le Programme des Volontaires des Nations Unies serait aussi à considérer. Les deux options ont leurs mérites, la première — qui consisterait à procéder à l'examen triennal complet en 2010 comme prévu et à adopter un cycle quadriennal pour l'examen complet en 2011 — entraînerait moins de modifications aux cycles actuels de planification. L'Union européenne souhaite engager un dialogue sur l'option à retenir en vue d'adopter un texte sur ce sujet à la présente session.

21. Passant au rapport du Secrétaire général sur l'évolution des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et les mesures tendant à promouvoir un financement adéquat, prévisible et croissant de l'aide au développement fournie par les Nations Unies (A/63/201), il dit que, bien que les activités opérationnelles de développement souffrent souvent du caractère volontaire de leur financement, les contributions des donateurs, notamment européens, ont fortement augmenté. L'Union européenne s'est engagée à accroître son aide et à en améliorer la prévisibilité.

22. L'Union européenne n'est pas hostile à la définition de meilleures pratiques pour le financement multilatéral, à condition que le système des Nations Unies continue d'améliorer ses capacités de planification stratégique et d'évaluation ainsi que son cadre de redevabilité. Il faudrait, en particulier, que des mesures soient prises rapidement pour créer un système global, viable et stable de publication de données et de rapports financiers sur les activités opérationnelles de développement de l'ensemble du système des Nations Unies.

23. Une mobilisation adéquate et prévisible de ressources suppose que l'ONU soit en mesure de présenter une évaluation précise de ses résultats et des efforts réalisés pour les améliorer. Elle repose également sur la mise en place d'approches coordonnées de la collecte de fonds à tous les niveaux; la mise en place de mécanismes originaux tels que ceux développés dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » constitue dans ce cadre une piste intéressante. La mobilisation de ressources doit aussi s'appuyer sur la définition de stratégies ou les partenariats avec d'autres acteurs, comme les banques régionales ou le secteur privé.

24. Passant à la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités d'UNIFEM (A/63/205), il félicite le Fonds pour son succès dans l'application de son plan de financement pluriannuel 2004-2007 et l'encourage à continuer de participer activement aux processus visant à renforcer et à rendre plus cohérente l'architecture du système des Nations Unies dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

25. La Réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement et la Réunion

de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont rappelé l'importance de conjuguer les efforts de l'ensemble des acteurs internationaux pour améliorer la situation économique et sociale des pays en développement. A cet égard, la mise en œuvre de la résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, que l'Union européenne appuie sans réserve, renforcera le rôle de l'Organisation.

26. Il salue les efforts réalisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour appliquer la résolution. Les lignes directrices relatives à l'organisation du système des coordonnateurs résidents et au mécanisme de redevabilité constituent une autre avancée importante pour renforcer leur autorité et leur responsabilité sur le terrain.

27. Le système des Nations Unies doit prendre toute sa part à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, dont les principes ont été approfondis à l'occasion du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. L'Union européenne attend avec intérêt les résultats de la mise en œuvre de la résolution 62/208 et elle invite le GNUD à présenter des propositions pour l'application du Programme d'action d'Accra.

28. **Mme Asmady** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que la situation mondiale actuelle confère une signification particulière aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le système doit intensifier ses efforts pour faire face à la diminution de l'APD et aux réductions de financement. Il faut répondre aux besoins de croissance des pays en développement. A cet égard, elle exhorte les pays donateurs à atteindre l'objectif consistant à fournir 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) au titre de l'APD. Il convient, par ailleurs, de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies et avec les donateurs, le secteur privé et la société civile. Les donateurs doivent aussi honorer leur engagement d'accroître le financement des activités opérationnelles en fournissant des ressources de base et d'augmenter l'aide au développement en général. Il faut, en outre, que ces mesures tiennent compte des stratégies et priorités nationales des pays en développement.

29. Il y a lieu d'améliorer sans tarder les mécanismes et les modalités de financement de l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir une augmentation des contributions réelles. Au niveau des pays, l'Organisation doit accroître l'efficacité de l'aide en améliorant la qualité et l'exécution, en faisant un usage plus efficace des ressources, en utilisant des processus opérationnels simplifiés et harmonisés, en réduisant les coûts de transaction et en améliorant l'appropriation nationale. Il faut aussi qu'on lui donne les outils nécessaires pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et elle doit mesurer le progrès de manière concrète et tangible. A cette fin, elle doit continuer à encourager la réforme en promouvant l'initiative, en fournissant une orientation claire et en renforçant la cohérence, l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies. Elle se félicite des initiatives qui ont été lancées et des réformes qui ont été entreprises à cet égard.

30. Elle se félicite en particulier de l'initiative « Unis dans l'action » qui est actuellement mise en œuvre dans huit pays — y compris le Viet Nam, membre de l'ANASE, et prend note des conclusions et des recommandations formulées après le Séminaire « Unis dans l'action » qui s'est déroulé au Mozambique au mois de mai. On attend de cette initiative pilote qu'elle apporte une contribution essentielle aux consultations intergouvernementales sur l'efficacité opérationnelle de l'Organisation. Elle prend aussi acte de l'évaluation du progrès réalisé par les programmes d'UNIFEM et ses activités au niveau des pays et attend avec impatience que s'engage un débat sur les recommandations que le Secrétaire général formulera à cet égard.

31. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est déterminée à renforcer sa coopération avec le système des Nations Unies pour promouvoir des activités opérationnelles de développement efficaces. Le fait que l'Association et l'Organisation des Nations Unies aient signé récemment un mémorandum d'accord démontre leur attachement partagé à la paix et au développement.

32. **M. Olago Owuor** (Kenya), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique, qui s'aligne avec la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda de la part du Groupe des 77 et la Chine, souligne l'importance des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et réitère la nécessité d'adhérer à ses principes fondamentaux d'universalité et à la neutralité

et à son caractère volontaire et gratuit. Il y a lieu de se féliciter de la poursuite des efforts du Secrétaire général visant à créer un système global, viable et stable de publication de données et de rapports financiers sur les activités opérationnelles de développement de l'ensemble du système des Nations Unies. Des activités opérationnelles bien gérées permettront au système des Nations Unies de mieux assister les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. A cet égard, il rend hommage au Secrétaire général pour ses efforts visant à améliorer le rapport financier annuel relatif aux activités opérationnelles du Conseil économique et social et à harmoniser l'analyse statistique du financement des activités opérationnelles. Il note avec préoccupation que la valeur totale des contributions reçues par le système des Nations Unies au titre des activités opérationnelles a diminué de 2 % en termes réels entre 2005 et 2006 et que la part des contributions de base aux fonds et programmes a diminué au cours des dernières années, et réitère le soutien du Groupe à la résolution 62/208, qui souligne que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

33. Il se félicite aussi des efforts du Secrétaire général tendant à promouvoir une base suffisante, prévisible et croissante de l'aide au développement du système des Nations Unies. Le Groupe convient que le niveau de ressources des organisations doit être en rapport avec les mandats et les obligations du système et souscrit à l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils augmentent leur financement des activités opérationnelles, notamment par la fourniture de ressources de base. Il est cependant préoccupant que le rapport APD/RNB soit tombé de 0,31 % à 0,28 % entre 2006 et 2007. Les pays en développement qui ne l'ont pas encore fait doivent honorer leur engagement de fournir 0,7 % de leur RNB au titre de l'APD aux pays en développement et 0,15 à 0,20 % de leur RNB sous forme d'APD aux pays les moins avancés.

34. Les contributions de donateurs non traditionnels sont devenues de plus en plus importantes, compte tenu notamment de la croissance de la coopération Sud-Sud. Les fonds multidonateurs ou les ressources communes ont fortement contribué à la fourniture de ressources

additionnelles et prévisibles pour l'aide au développement. Il reste encore des efforts à faire pour renforcer l'impact des programmes au niveau des pays et pour assurer qu'ils sont fondés sur les priorités nationales.

35. Passant au rapport du Secrétaire général sur les incidences de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement (A/63/207), il dit que la synchronisation proposée permettrait au système des Nations Unies de fournir une aide au développement d'une manière plus cohérente, efficace et pertinente. Il faudrait aussi envisager de synchroniser les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) avec les cycles de programmation des pays. Les deux options présentées par le Secrétaire général et l'analyse détaillée qui les accompagne, permettra certainement à l'Assemblée générale de se prononcer en connaissance de cause.

36. Il prend note des travaux réalisés par UNIFEM dans les pays d'Afrique et l'encourage à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

37. Enfin, il prend acte de l'état récapitulatif des conclusions et des perspectives d'avenir adopté au Séminaire des pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies tenu au Mozambique au mois de mai et se félicite de l'adoption récente de la résolution 62/277 sur la cohérence du système des Nations Unies qui reflète la décision de l'Assemblée d'axer la poursuite de ses travaux exclusivement sur l'application de la stratégie « Unis dans l'action » aux échelons national et régional, l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le financement, la gouvernance, et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

38. **M. Wolfe** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'Organisation des Nations Unies est un partenaire valable pour la fourniture de l'aide au développement, compte tenu, en particulier, de l'environnement international de plus en plus précaire. Les crises actuelles posent de grands défis aux pays de la CARICOM et aux autres pays en développement et démontrent la nécessité d'accroître l'efficacité des activités opérationnelles de développement de l'ONU. Cette efficacité étant principalement déterminée par les ressources financières à la disposition de

l'Organisation, le financement prévisible, stable et à long terme, notamment le financement de base, revêt une importance cruciale.

39. Il est regrettable que le volume total du financement du système des Nations Unies diminue, en termes réels, de même que diminue le financement de base par rapport aux autres formes de financement. Les fonds du budget ordinaire devraient être complétés par des contributions non affectées. A la veille de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, il souligne l'importance de mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire face au problème de la diminution de l'APD. Entre temps, il exhorte les États Membres, notamment les pays donateurs, à augmenter leurs contributions de base.

40. La tendance croissante des donateurs de verser leurs contributions par le biais de programmes de coopération bilatérale et de cadres multilatéraux autres que l'Organisation des Nations Unies compromet la prévisibilité de l'aide au développement de l'Organisation et limite la capacité de son système de développement de répondre aux priorités des pays de programme. Le principe de l'appropriation nationale doit être préservé.

41. Les activités de développement doivent constamment s'efforcer de promouvoir le caractère multilatéral de l'Organisation des Nations Unies, au lieu de l'affaiblir ou de compromettre sa neutralité, son impartialité et sa légitimité en tant que partenaire dans la fourniture de l'aide au développement. Il espère que le Forum pour la coopération en matière de développement restera saisi de ces questions essentielles au cours de prochaines années.

42. La classification économique qui définit les pays de la CARICOM comme des pays à revenu intermédiaire, en se fondant sur des critères macroéconomiques limités, néglige d'importantes réalités microéconomiques. L'exclusion de certains de ces pays de l'aide au développement de l'ONU et du financement à des conditions libérales des principaux organismes de crédit n'a fait qu'aggraver la position précaire des pays de la CARICOM, surtout d'Haïti, qui, en fait, continuent d'avoir besoin de l'assistance de la communauté internationale.

43. La CARICOM attache une grande importance à l'examen complet des activités opérationnelles de

développement. En ce qui concerne l'adoption d'un cycle quadriennal à la place du cycle triennal existant, les États Membres doivent se demander laquelle des deux options permettra à l'Assemblée générale de donner aux conseils d'administration des fonds et programmes la meilleure orientation et quel sera l'effet de leur choix sur les activités des programmes. En tout état de cause, l'appui aux programmes ne doit jamais être compromis.

44. **Mme Blum** (Colombie) dit que l'application efficace de résolution la 62/208 de l'Assemblée générale est une priorité et, qu'à ce titre, elle requiert l'appui sans réserve des programmes, des fonds et des organismes des Nations Unies. Les décisions concernant le suivi de l'application de cette résolution que le Conseil économique et social a récemment adoptées sont des directives importantes à cet égard. Le processus de suivi doit promouvoir des actions concrètes et un progrès au niveau de l'appropriation nationale, qui est cruciale pour assurer l'efficacité et la durabilité des activités opérationnelles. Le système des Nations Unies doit constamment s'efforcer de coordonner ses actions avec les gouvernements nationaux, notamment au cours de la transition de la phase de l'aide à celle du développement.

45. Le succès de l'application de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement et des autres engagements pertinents dépend d'une base de ressource stable, large et prévisible. La Colombie s'associe à l'appel que les pays en développement ont lancé en faveur d'un plus grand équilibre entre les ressources de bases et les autres ressources. Elle réaffirme aussi l'importance de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra dans le cadre des efforts visant à accroître la transparence et l'efficacité de la coopération.

46. Les pays à revenu intermédiaire jouent un rôle essentiel dans le développement mais ils sont confrontés à des défis résultant de la pauvreté et de l'inégalité qui font que l'APD leur est plus nécessaire que jamais. La délégation colombienne se déclare disposée à soutenir les initiatives qui pourront donner lieu à un appui concret aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire.

47. Notant que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de promouvoir la coopération Sud-Sud, elle se félicite de l'adoption, par le Conseil d'administration

du PNUD, du quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud et elle est convaincue que l'Assemblée générale approuvera son application.

48. **M. Alimov** (Fédération de Russie) dit que toutes les organisations du système des Nations Unies et tous les États Membres doivent appliquer pleinement les dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale qui, comme les examens complets précédents, forment la base de l'orientation — et de la réforme — des activités de développement. Les activités opérationnelles ne seront améliorées que si la réforme est cohérente et méthodique. La délégation russe soutient la proposition tendant à mettre en place un cycle quadriennal pour l'examen au lieu du cycle triennal afin de le synchroniser avec les cycles de planification des fonds et programmes.

49. Le rapport du Secrétaire général sur l'évolution des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et les mesures tendant à promouvoir un financement adéquat, prévisible et croissant de l'aide au développement fournie par les Nations Unies (A/63/201) donne une description juste et objective de la situation. La tendance à la diminution de l'APD existe hélas aussi au sein du système des Nations Unies lui-même. Le Département des affaires économiques et sociales et les Commissions économiques régionales, en particulier, souffrent d'une pénurie déplorable de fonds. Il est crucial d'améliorer le potentiel général des activités de développement de l'Organisation des Nations Unies. Sa délégation est convaincue que l'examen, par la Cinquième Commission, des propositions du Secrétaire général sur ce sujet mènera à l'adoption de décisions équilibrées et pragmatiques à cet égard. La méthode fondamentale à utiliser pour compléter les ressources des organismes opérationnels doit cependant rester le recours à des contributions volontaires et, par-dessus tout, non affectées des États Membres.

50. La coopération Sud-Sud est un élément important de l'architecture mondiale de l'aide au développement, qui est fondée sur des principes bien définis, le plus important étant la solidarité. La délégation russe convient, avec les pays en développement, que la coopération Sud-Sud est complémentaire à la coopération Nord-Sud et aux autres formes traditionnelles d'aide au développement. Il s'agit d'une question d'importance croissante qu'il convient d'examiner avec soin. Les organisations du système

des Nations Unies, notamment le PNUD, doivent jouer un rôle plus actif pour promouvoir la coopération entre les pays en développement et appuyer la coopération Sud-Sud. Il exprime le soutien de sa délégation à la tenue d'une Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

51. Le rapport du Secrétaire général sur les activités d'UNIFEM donne une image fidèle des résultats du plan de financement pluriannuel 2004-2007 qui, dans l'ensemble, ont été bons. UNIFEM est un élément indépendant important du système des Nations Unies qui apporte sa propre contribution au développement des pays pauvres, y compris ceux de l'Europe centrale et de la Communauté d'États indépendants. En même temps, le système de gestion d'UNIFEM comprend quelques éléments qui n'ont pas de valeur évidente dans le monde moderne, qui font intervenir des dépenses supplémentaires et mettent en question la responsabilité du Fonds. Ces imperfections finiront toutefois par disparaître avec la réforme de la « stratégie des Nations Unies concernant l'égalité hommes-femmes ».

52. **M. Zainal Abidin** (Malaisie) exprime son inquiétude devant la récente tendance à la baisse du volume total des contributions aux activités opérationnelles de l'Organisation et du nombre de pays contributeurs, devant l'échec des efforts visant à élargir la base de donateurs et devant le déséquilibre persistant entre le financement de base et les autres formes de financement. La situation est compliquée, en outre, par un déclin général des ressources consacrées au pilier développement de l'Organisation.

53. Il est extrêmement important de déterminer pourquoi la communauté internationale n'a pas la volonté politique de donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de soutenir le monde en développement et de se poser trois questions fondamentales: existe-t-il un effort systématique d'affaiblir la participation de l'Organisation au développement et aux activités opérationnelles?; le caractère multilatéral, volontaire, neutre et gratuit de l'aide de l'Organisation des Nations Unies est-il perçu comme une faiblesse alors que le monde développé opte de plus en plus pour des voies bilatérales pour fournir l'aide au développement?; et y a-t-il un sentiment croissant de fatigue des donateurs? Entre temps, il faut demander au Secrétaire général de produire un rapport qui traite ces problèmes et présente la réaction du monde développé, y compris des

informations sur les ressources qu'ils versent à titre de contributions au système opérationnel de développement de l'Organisation et de la coopération en général.

54. Il exprime sa préoccupation pour la sécurité des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain; la tendance consistant à les prendre directement pour cibles inquiète vivement sa délégation. Celle-ci soutient tous les efforts visant à renforcer la sécurité sur le terrain; toutefois, le renforcement de la sécurité ne doit pas mener à un plus grand isolement qui ne ferait qu'à exposer plus ce personnel à des attaques. En examinant la question des attaques délibérées contre les membres du personnel, les États Membres doivent se demander si la nature des conflits a changé à tel point que l'Organisation apparaît aujourd'hui comme une cible légitime, réexaminer les missions intégrées de plus en plus courantes et le rôle potentiel qu'elles jouent en exposant les travailleurs humanitaires à un danger accru, et déterminer si les belligérants perçoivent encore l'Organisation comme une entité neutre.

55. **M. Charan Sethi** (Inde) dit que les rapports du Secrétaire général sur l'évolution des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement (A/63/201) et sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2006 (A/63/71) dressent un tableau pessimiste de la situation. Non seulement la grande majorité des fonds d'APD versés par des voies autres que celles de l'Organisation mais même les contributions à l'Organisation ont diminué en termes réels en 2006. En l'absence d'un financement suffisant et d'une large base de financement, la capacité du système des Nations Unies d'opérer de manière cohérente, pertinente et efficace est compromise. Une plus grande volonté politique est requise pour assurer que l'Organisation sera dotée des moyens nécessaires pour faire face aux défis du développement dans le monde.

56. En débattant de la cohérence du système et des réformes apparentées, les États Membres doivent faire preuve de prudence: une amélioration de l'exécution des opérations de développement ne doit pas être à la merci d'objectifs structurels qui restent nébuleux. Le contenu d'un programme est tout aussi important, sinon plus important, que la poursuite de mesures purement administratives. De plus, l'objectif « Unis

dans l'action » ne doit pas entraver la capacité des pays bénéficiaires de déterminer leurs priorités nationales.

57. Le Gouvernement de l'Inde souscrit sans réserve aux objectifs de l'autonomisation de la femme, de l'égalité des sexes et de la démarginalisation; les mesures conçues pour améliorer la capacité opérationnelle de l'ONU dans ces domaines doivent bénéficier d'un financement suffisant et doivent être suivies par l'Assemblée générale.

58. La coopération Sud-Sud, qui a assumé une importance croissante au cours des dernières années, est nécessaire pour atténuer les effets négatifs de la situation économique internationale, y compris la crise financière actuelle. Les activités de développement de l'ONU doivent mettre plus fortement l'accent sur la mobilisation de la coopération Sud-Sud.

59. **Mme Zemene** (Éthiopie) dit que la diminution de l'APD, la contraction des ressources de base et le recours croissant à des fonds volontaires, extrabudgétaires et affectés pour le financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies sont une source de profonde préoccupation pour les pays les plus pauvres. Les tendances actuelles aggravent l'imprévisibilité et le manque de fiabilité des ressources. Le plan de financement pluriannuel n'a pas sensiblement amélioré la prévisibilité du financement et les donateurs sont lents à verser leurs contributions. Une forte volonté politique est cruciale si l'on veut permettre à l'Organisation d'aider les pays à honorer leurs engagements internationaux.

60. Il est important d'élargir la base des donateurs pour améliorer la durabilité financière à long terme des activités opérationnelles de l'ONU. Elle s'associe à l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions à ces activités, surtout par la fourniture de ressources de base.

61. La principale responsabilité du développement incombe aux pays par le biais de l'appropriation nationale et de la direction de programmes basés sur leur territoire. L'application efficace de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement revêt donc une importance capitale. Les activités du système des Nations Unies doivent être exécutées de façon à éviter les structures parallèles et à promouvoir l'application et l'évaluation au sein d'un cadre commun unique de l'ONU.

62. La synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement (A/63/207) contribuerait à améliorer la cohérence, l'efficacité et la pertinence du système des Nations Unies. En ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport, l'Assemblée générale devra recevoir le soutien nécessaire pour parvenir à une décision en toute connaissance de cause.

63. **M. Panyapattanakul** (Thaïlande) dit que le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres doivent s'unir pour aider les pays en développement à relever les défis auxquels ils sont confrontés dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre leurs objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. L'Organisation des Nations Unies doit donc jouer un rôle plus actif de façon à ce qu'elle améliore non seulement la cohérence et la coordination de ses travaux, mais aussi sa capacité de répondre aux besoins des États Membres; elle doit aussi renforcer ses activités opérationnelles pour accroître l'efficacité et l'opportunité de l'aide au développement à tous les niveaux.

64. La cohérence à l'échelle du système, notamment entre les niveaux national et régional, est aussi importante pour garantir que l'aide au développement fournie par les organismes des Nations Unies répond bien aux besoins des pays. Le programme pilote d'« Unis dans l'action » est un excellent mécanisme à cet égard. De plus, les Commissions régionales doivent s'acquitter de leurs mandats en coordination avec les équipes de pays de l'ONU. Les Commissions pourraient également servir de plateformes permettant aux pays d'apprendre les uns des autres et d'échanger leurs vues sur les options qui s'offrent à eux en matière de politique, de stratégies et de bonnes pratiques.

65. La coopération Sud-Sud peut jouer un rôle complémentaire par rapport à la coopération Nord-Sud traditionnelle en établissant une coopération trilatérale Nord-Sud-Sud pour diffuser la connaissance et la technologie avancée d'un pays avancé à travers l'expérience d'un pays en développement.

66. Il est fortement à craindre que les pays seront incapables d'atteindre leurs objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015; il ne faut épargner aucun effort pour assurer que le développement ne sera pas sacrifié sur l'autel des intérêts nationaux des pays

donateurs et que ces pays honoreront leur engagement de consacrer à l'APD 0,7 % de leur RNB. Enfin, les femmes ont un rôle vital à jouer dans la réalisation des OMD, en commençant au niveau de la famille. A cet égard, les travaux d'UNIFEM en faveur de l'autonomisation et de la démarginalisation des femmes dans la réalisation de tous les OMD sont très appréciés.

67. **M. Gass** (Suisse) dit que l'examen triennal complet est considéré comme un instrument très utile dans des processus intergouvernementaux importants et qu'il est devenu un cadre directeur pour le Conseil des chefs de secrétariat ; ainsi, l'Assemblée générale joue un rôle plus important d'organisation et d'établissement des politiques. La Suisse se félicite de l'adoption de la résolution 2008/2 du Conseil économique et social sur le processus de gestion de l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui renforce la complémentarité entre l'Assemblée générale et le Conseil en ce qui concerne la gouvernance du système opérationnel. Par ailleurs, des progrès ont été faits sur la simplification et l'harmonisation sous la direction du Conseil des chefs de secrétariat, sur l'harmonisation des cadres de responsabilité par plusieurs organismes des Nations Unies, et par le lancement d'une évaluation commune des besoins après une catastrophe par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale. Les initiatives prises par certains pays de programme pour promouvoir une plus grande cohérence, sur le terrain, au sein du système des Nations Unies — le plus récemment à l'atelier tenu dans Maputo au mois de mai — constitue un autre élément positif.

68. Pour qu'il puisse y avoir un débat intergouvernemental fructueux en matière de financement, il est essentiel de disposer de données sur le financement des activités opérationnelles. Pour améliorer l'efficacité du système, l'Assemblée générale doit demander que les données relatives aux dépenses du système des Nations Unies au titre de la coopération technique, actuellement produites par le PNUD, soient incluses dans l'analyse statistique globale. Un assortiment de contributions autres que les contributions de base fournissent un supplément important aux ressources ordinaires; elles ne peuvent toutefois se substituer aux ressources de base qui doivent rester le fondement des activités opérationnelles de développement. Pour qu'il y ait un accroissement des contributions de base, il faut que le

système opérationnel soit à la fois efficace et économique et que les propositions de réforme décidées dans l'examen triennal complet se traduisent par des changements concrets. Le PNUAD, les projets stratégiques, la gestion axée sur les résultats et les cadres de responsabilité ont donné lieu à un certain progrès. Une culture systématique d'évaluation améliorerait la crédibilité du système aux yeux des donateurs actuels et potentiels.

69. En vue d'améliorer le financement des activités opérationnelles de développement, le système opérationnel des Nations Unies doit acquérir une visibilité et une autorité politiques en se plaçant au centre de débats sur les questions émergentes et affirmer ses valeurs et ses principes. L'Organisation a exposé certaines faiblesses à cet égard; ainsi, bien que le débat sur le changement climatique ait commencé sous son égide, l'Organisation est à présent quelque peu marginalisée par rapport aux initiatives opérationnelles et financières, ce, en dépit de l'intérêt international actuel pour ce problème. Tout à fait en dehors de la question de la capacité de l'ONU de se positionner, il y a la question de savoir si son système opérationnel peut devenir la force principale dans les problèmes émergents. Son caractère fragmenté signifie qu'elle a une plus grande difficulté à parler d'une seule voix et à se présenter comme une institution compacte et intégrée dotée d'une grande expertise technique et scientifique, sous une administration unique et dans une bonne situation financière.

70. Les décisions multilatérales de financement subissent les effets de la pression de groupe parmi les donateurs. La Suisse se félicite donc de la proposition du Secrétaire général tendant à lancer une initiative multilatérale sur les pratiques à recommander aux donateurs en vue d'améliorer la quantité des contributions financières au système des Nations Unies pour le développement.

71. En ce qui concerne les options en matière de synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement (A/63/207), la Suisse préfère que l'on étende la durée du cycle actuel et que l'on procède à un examen quadriennal en 2011, donnant ainsi au système opérationnel et aux États Membres plus de temps pour se concentrer sur l'application des directives politiques fournies par l'Assemblée générale et les Conseils d'administration. Il est évident que plusieurs fonds et

programmes devront étendre la durée de leurs projets stratégiques actuels; cela donnera cependant aux organismes et au personnel sur le terrain plus de temps pour répondre aux besoins et aux défis de la réduction de pauvreté au lieu de se fixer sur le prochain exercice de planification stratégique. Cela donnera aussi plus de temps pour s'inspirer des leçons apprises et augmenter la pertinence de l'examen à mi-parcours de 2009.

72. **M. Chidumo** (Mozambique) exprime son inquiétude devant la diminution du volume total des contributions au système des Nations Unies à laquelle on assiste depuis quelques années. De plus, la perception que les pays avancés ont de leur propre économie dans la crise financière actuelle pourrait avoir pour résultat une réduction draconienne de l'APD et mettre en péril les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale exhorte donc les pays avancés à atteindre la cible de 0,7 % de leur RNB pour l'APD et de 0,15 à 0,2 % pour l'aide aux pays les moins avancés. L'augmentation de l'APD doit se faire de manière à redresser le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources et à accroître les ressources disponibles pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

73. Les initiatives que le Secrétaire général a prises, avec le soutien de quelques pays donateurs, afin de mobiliser des ressources financières prévisibles additionnelles pour le système des Nations Unies méritent le plus grand éloge et elles doivent être poursuivies et étendues. La création en 2006, par l'Espagne, du Fonds pour la réalisation des OMD en vue de mobiliser, par le biais du PNUD, des ressources financières substantielles en vue de soutenir la réalisation des objectifs dans des pays comme le Mozambique est aussi une initiative louable et les autres donateurs devraient envisager de s'y associer.

74. Le Mozambique est profondément attaché à la réforme du système des Nations Unies qui a pour objet d'assurer que celui-ci joue un rôle efficace dans l'appui aux efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. L'approche «Unité d'action des Nations Unies fournit un cadre pour garantir la cohérence avec les programmes de développement et les priorités des divers pays; néanmoins, s'il est vrai que des résultats positifs ont été obtenus en ce qui concerne l'appropriation nationale et la direction par les gouvernements du partenariat avec le système des

Nations Unies au niveau des pays, le manque de fonds reste un défi majeur.

75. L'Assemblée générale s'attaque en ce moment au problème de la cohérence du système et le Mozambique souscrit aux recommandations du Secrétaire général relatives à la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement. Il partage néanmoins la vue du Groupe africain selon laquelle ce processus doit prendre en compte la nécessité de synchroniser les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avec les cycles des programmes de développement des pays intéressés.

76. **M. Mishkorudny** (Biélorus) dit, qu'en cette période d'instabilité financière mondiale, les activités de développement des Nations Unies assument une importance encore plus grande. Aussi le Conseil économique et social, à sa session de fond de juillet 2008, a-t-il évalué le progrès réalisé dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui énonce les conditions requises pour la coopération en matière de développement, et indique les priorités qu'il y a lieu de poursuivre.

77. Une de ces priorités consiste dans la coopération en matière de modernisation des techniques énergétiques, surtout dans les pays à revenu intermédiaire. Eu égard à la diminution constante des ressources énergétiques et aux problèmes croissants causés par le changement climatique, sa délégation espère que l'Organisation aidera les pays de programme en étendant l'accès aux sources d'énergie de substitution, et que des entités telles que le PNUD et le FNUAP prendront des mesures pour étendre l'accès des pays de programme aux formes d'énergie les plus avancées et aux autres technologies. Les débats organisés à l'initiative de sa délégation, parmi d'autres, pendant la session en cours donnent aux États et aux organismes des Nations Unies l'occasion de débattre de la question de savoir comment le système des Nations Unies pourra contribuer à jeter les bases de l'introduction des techniques les plus récentes en matière d'efficacité énergétique.

78. Pour important qu'il soit de répondre aux besoins des pays les moins avancés, il ne faut pas négliger les pays à revenu intermédiaire. La nécessité d'appuyer ces pays est mentionnée non seulement dans la résolution 62/208 mais aussi dans le rapport de la

troisième Conférence ministérielle sur la coopération en matière de développement, tenue à Windhoek (Namibie) en août 2008. Le rapport demande au PNUD, au FNUAP ainsi qu'à d'autres organes des Nations Unies, d'adopter des mesures pour réexaminer le système de répartition des ressources de manière à tenir dûment compte des besoins des pays à revenu intermédiaire.

79. Un certain nombre de pays à revenu intermédiaire, y compris l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et le Mexique jouent déjà un rôle important dans tous les secteurs de la coopération internationale et apportent une contribution positive au développement stable dans leur région. Beaucoup d'autres, cependant, restent vulnérables. Les indicateurs relativement élevés de revenu par personne masquent le fait que ces États ne peuvent toujours, à eux-seuls, résoudre des problèmes tels que, par exemple, la reconstruction après une catastrophe naturelle ou le contrôle des épidémies. Le système des Nations Unies doit continuer à fournir une assistance opportune et suffisante pour faire face à ces problèmes. L'expérience montre que le développement stable des pays à revenu intermédiaire profite non seulement à ces pays mais aussi aux autres pays de programme, dans la mesure où il permet de développer les liens commerciaux et les investissements. Il y a eu trois conférences internationales sur les problèmes des pays à revenu intermédiaire. Le moment est venu pour l'Assemblée générale d'adopter une résolution demandant au système des Nations Unies d'assumer un rôle de soutien vis-à-vis de ces pays. Un projet de résolution dans ce sens sera bientôt soumis à la Commission.

80. **Mme Navarro** (Cuba) dit que la situation internationale actuelle compromet gravement les chances, pour les pays en développement, de mettre en œuvre leurs stratégies et leurs projets nationaux et de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. Les fonds et programmes requièrent d'urgence un niveau suffisant et prévisible de financement, notamment sous la forme de ressources de base, pour être en mesure de poursuivre leurs efforts consistant à soutenir les priorités des gouvernements nationaux. Les pays avancés ne doivent pas utiliser la crise financière comme prétexte pour ne pas fournir l'aide au développement nécessaire selon les modalités requises.

81. Les problèmes décrits dans le rapport du Secrétaire général sur l'évolution des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/63/201) sont préoccupants. Pour quantifier les volumes de financement requis, il faut préconiser des approches axées sur les pays et leurs besoins et enracinées dans les priorités nationales, plutôt que celles qui favorisent les tendances des pays donateurs à financer seulement les secteurs qui servent leurs intérêts. Il faut que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement s'attaque à ce problème.

82. Cuba est préoccupé par le hiatus qui existe entre les décisions et les débats intergouvernementaux et certains des documents stratégiques proposés par les Conseils d'administration des fonds et programmes pour guider les travaux sur le terrain; cela est vrai, en particulier, pour le PNUD. Il est donc important qu'il y ait un contrôle intergouvernemental de toutes les organisations du système des Nations Unies afin de garantir une vraie cohérence entre leurs cadres opérationnels et leurs cadres de réglementation. Les récentes tentatives visant à politiser les activités opérationnelles, notamment dans les travaux du UNDP, sont aussi une source de préoccupation. Presque tous les États Membres ont rejeté cette tendance, la considérant totalement inacceptable; elle s'est néanmoins intensifiée récemment, à la suite de la réforme de la politique relative au déclassement des rapports d'audit auparavant confidentiels des fonds et des programmes. Cuba rejette la divulgation aveugle de cette information qui, sous le couvert d'un prétendu besoin de supervision, dissimule des motifs politiques fondés sur la sélectivité et le double emploi.

83. La Deuxième Commission doit aussi éviter des discussions stériles sur ce que l'on appelle « la cohérence du système », afin de ne pas compromettre les débats des réunions plénières de l'Assemblée. En tout état de cause, il n'est jamais viable ni désirable d'appliquer une formule unique à tous les pays en développement dans le secteur des activités opérationnelles, car cela peut mener à une perte de flexibilité sur le terrain dans les efforts visant à répondre aux besoins nationaux spécifiques de développement.

84. **M. Al-Hurabi** (Arabie saoudite) dit que bien qu'il soit lui-même un pays en développement, son pays a fourni plus de 90 milliards de dollars de subventions et de prêts à des conditions favorables aux pays en

développement et aux pays les moins avancés, ce qui représente 4% de son PNB, dépassant de loin l'objectif relatif à l'APD. Il faut permettre à chaque pays en développement de réaliser son développement à sa propre manière; quant aux pays avancés, ils ont la responsabilité d'alléger les inquiétudes du système économique mondial et d'éliminer les restrictions injustes à l'accès au marché. Au cours des 10 dernières années, les États arabes ont avancé à grands pas sur la voie du développement, et son pays est un grand défenseur des initiatives de développement de la Ligue des États arabes. Il exerce aussi son influence pour assurer la stabilité du marché mondial du pétrole au profit tant des États producteurs que des États consommateurs, et a maximisé, à plusieurs occasions dans le passé sa capacité de production pour garantir la constitution de réserves suffisantes.

85. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que, bien que la Commission ait souligné, à ses précédentes sessions, l'importance d'un financement adéquat et prévisible pour le système des Nations Unies et pour les activités opérationnelles, en général, il n'y a pas eu d'amélioration significative et la situation est maintenant compliquée par la perspective économique négative.

86. Malgré l'engagement des membres du G-8 de porter l'aide à 130 milliards de dollars d'ici à l'an 2010, il est peu probable que cette cible sera atteinte. Le non-respect des engagements pris de porter l'APD aux niveaux requis pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, est un fait troublant. La Deuxième Commission doit veiller à ce que l'Assemblée générale prenne les mesures nécessaires pour que les objectifs soient atteints.

87. Le Groupe des 77 et la Chine réitère l'appel lancé au système des Nations Unies pour qu'il joue un plus grand rôle en aidant les pays à poursuivre le développement économique et social selon leurs projets et leurs priorités nationales. Les États Membres doivent assurer que les ressources nécessaires sont fournies sur une base prévisible, et les pays donateurs doivent augmenter leur financement au titre des activités opérationnelles. Le Groupe engage aussi le Secrétaire général à intensifier ses efforts pour accroître les contributions de base, et réduire le déséquilibre entre les contributions de base et les autres contributions, car il est extrêmement important

de mettre en place un cadre multilatéral cohérent et coordonné pour l'aide au développement. S'il est vrai que l'application doit favoriser les mesures à l'échelle du système, les initiatives doivent éviter l'approche « à l'emporte pièce ».

88. Le Groupe des 77 et la Chine est encore en train d'examiner la série d'options présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les incidences de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet des activités opérationnelles de développement. Toute décision finale sur la meilleure façon d'allonger le cycle de l'examen complet doit garantir que les projets stratégiques des fonds et programmes reçoivent une orientation politique de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 5.